

Cote du document: EB 2021/132/INF.1
Date: 8 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Dispositions pratiques pour la cent trente-deuxième session du Conseil d'administration (session en ligne)

Renseignements à l'intention des participants au Conseil d'administration

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alessandra Zusi Bergés
Cheffe
Services linguistiques et de conférence
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: a.zusi@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Information**

Dispositions pratiques pour la cent trente-deuxième session du Conseil d'administration (session en ligne)

- **Dates:** du lundi 19 au mercredi 21 avril 2021
- La session se tiendra à l'aide de l'application Zoom (outil de visioconférence en ligne).
- **Horaire:** de 12 h 30 à 17 h 30 chaque jour

I. Inscription

- Les représentants devront s'inscrire en ligne conformément aux instructions fournies dans la lettre d'invitation. Ils sont priés de bien vouloir procéder à l'inscription en ligne au plus tard le lundi 12 avril 2021. L'inscription servira automatiquement de confirmation de la participation.
- Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs spécifiques pour participer à la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils ont été nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre.

II. Documents et interprétation

- Les documents seront publiés en anglais, arabe, espagnol et français, selon qu'il convient, sur la **plateforme interactive réservée aux États membres** (<https://webapps.ifad.org/members/eb/132>) et sur le **site Web du FIDA** (<https://www.ifad.org/fr/executive-board>). Veuillez consulter régulièrement ces ressources pour obtenir les documents les plus récents.
- Le **programme de travail** sera mis en ligne environ deux semaines avant le début de la session.
- Des **services d'interprétation simultanée** seront assurés en anglais, arabe, espagnol et français.

III. Procédures pour les réunions en ligne

- Les membres et les membres suppléants seront représentés par une seule personne ayant droit de parole. Tout représentant ou suppléant supplémentaire pourra assister à la réunion en qualité d'observateur sans droit de parole. Pendant la session, en cas de difficulté de connexion ou dans le cas d'une séance à huis clos, les membres et les membres suppléants seront priés de limiter leur participation à un seul représentant.
- Les participants seront responsables de la qualité de leur connexion. Si un participant perd la connexion au cours de la séance, les délibérations se poursuivront tant que le quorum est maintenu. Si le quorum n'est plus atteint, la séance sera suspendue jusqu'au rétablissement du quorum.
- Pour participer activement à la réunion, les participants auront besoin d'un ordinateur connecté à Internet et d'un smartphone. Les participants sont priés d'installer l'application Zoom sur leurs appareils. Les consignes d'installation et un guide d'utilisation de Zoom – précisant la marche à suivre pour s'inscrire et rejoindre une réunion Zoom depuis un téléphone si des problèmes de connexion venaient à entraver les échanges – seront mis à disposition dans la [section consacrée aux réunions et aux manifestations](#) de la **plateforme interactive réservée aux États membres**.
- Les participants qui ont déjà installé l'application Zoom sur leurs appareils sont invités à mettre à jour l'application client ou mobile pour bénéficier de la dernière version disponible (la version minimum requise est la version 5.3.2), afin de pouvoir suivre les débats durant les réunions des organes directeurs du FIDA et

bénéficiaire de l'interprétation en arabe. Il est important de noter que les services d'interprétation en arabe ne seront pas accessibles aux participants qui utilisent une version antérieure à la version 5.3.2. Pour savoir comment installer la dernière version de Zoom sur vos appareils, veuillez consulter la page <https://support.zoom.us/hc/fr/articles/201362233-Mise-%C3%A0-niveau-mise-%C3%A0-jour-vers-la-derni%C3%A8re-version>.

- Les participants sont notamment priés:
 - de parler à un rythme raisonnable pour faciliter les services d'interprétation;
 - de se munir d'écouteurs et d'un microphone afin d'améliorer la qualité du son;
 - d'allumer la fonction vidéo lorsqu'ils interviennent.
- Les participants qui ne parviennent pas à se connecter à Zoom sont priés de communiquer avec le Bureau du Secrétaire en écrivant à l'adresse gb@ifad.org dès que possible et avant la réunion, afin de trouver une autre solution.
- Le Bureau du Secrétaire se fera un plaisir d'organiser des séances individualisées de formation en ligne sur les procédures et les moyens techniques nécessaires. Pour demander à bénéficier d'une formation, les membres peuvent envoyer un courriel à l'adresse gb@ifad.org.
- Afin de faciliter les débats, il est demandé aux participants de transmettre par écrit leurs observations et leurs déclarations avant la tenue de la session, en envoyant un courriel à l'adresse gb@ifad.org.

IV. Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA

Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le FIDA a publié un document intitulé « Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA ». Il s'associe ainsi à l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour définir les normes de conduite attendues des participants et donner des renseignements sur les mécanismes de signalement. Les directives sont disponibles [ici](#).

V. Mesures pratiques

- Il est essentiel que les séances commencent à l'heure prévue. Les représentants doivent accéder à la salle d'attente de la séance environ 15 minutes avant l'heure prévue de début de chaque séance. Le Bureau du Secrétaire donnera accès à la séance après validation de l'identité des représentants. Pour accélérer ce processus, il est demandé aux représentants de respecter la convention de dénomination ci-après lorsqu'ils s'inscrivent:
 - représentants au Conseil d'administration: nom du pays – nom de famille;
 - participants supplémentaires: nom du pays – nom de famille – mention « observer ».
- Il convient de se connecter depuis un lieu calme pour éviter tout bruit ambiant.
- Les représentants sont invités à couper leur microphone lorsqu'ils ne s'expriment pas.
- Les représentants sont priés d'éteindre la fonction vidéo si un autre représentant de leur pays intervient pendant la séance.

Il convient de fermer toute application inutile pour ne pas encombrer la bande passante et éviter les problèmes de connexion.